



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Maison Centrale de Saint-Martin de Ré

Le 2 octobre 2021

## **SURVEILLANT & POISSON, MÊME COMBAT...**

*" Tout le monde est un génie. Mais si on juge un poisson sur sa capacité à grimper à un arbre, il passera sa vie à croire qu'il est stupide. " - Albert Einstein*

Sauf que depuis Albert Einstein, la science a fait des progrès. Il a été prouvé scientifiquement que le poisson a une forme d'intelligence surtout celle de la mémoire ! Comme le surveillant.

Revenons sur les dernières C.D.D. et sur notre dernier tract, puis comparons un peu !

1 - Suite à des insultes verbales le 21 septembre 2021, qui s'apparentent à de la violence et des **menaces de morts répétées** sur un **surveillant...**

Verdict : **14 jours de Q.D.** dont **7 avec sursis...** apparemment le détenu avait des circonstances atténuantes...

2 - Une autre agression et un autre personnel : **M. le directeur** de la Caserne s'étant fait lui aussi agresser trois jours plus tard par un jet "surpuissant" de savon liquide... Le détenu irascible qui l'a visé personnellement a été mis en prévention sur le champ, puis a écopé le 27 septembre 2021 de **12 jours** de quartier disciplinaire ferme !

Le S.P.S. pose la question suivante :

Est-il plus grave de se faire agresser par des giclées de savon liquide par un détenu récalcitrant au port du masque en détention ou de se faire insulter grassement et menacer de mort ainsi que sa famille de façon répétée ?

La sanction doit-elle être prise en fonction du niveau hiérarchique de la victime ou en fonction de la gravité des faits !?

**12 jours** quartier disciplinaire ferme pour s'être fait éclabousser de savon est-ce plus grave que **7 jours** pour insultes et menaces de mort sur un surveillant et sa famille !?

Que chacun raisonne en son âme et conscience, et se fasse sa propre lecture des faits.

### Moral de l'histoire

L'égalité entre les hommes est une règle qui ne compte que des exceptions, les poissons eux aussi s'en souviendront !

**Le bureau local S.P.S.**